



Aide à domicile et CESU

Par barale

Bonjour,

Ma mère est très âgée et elle est en lit médicalisé. Il y a des intervenants à son domicile tels que UNA, SSIAD mais ces intervenants finissent tôt le soir et malgré la petite retraite de ma mère, nous avons décidé de prendre une personne en CESU pour la dernière heure (de 20h à 21h).

Nous ne voulons pas qu'on lui ferme ses volets à 20h au plus tard et elle non plus donc cette personne fera quelques tâches ménagères en plus.

Mes questions sont les suivantes:

1/ En cas d'hospitalisation provisoire de ma mère, sommes nous obligé de rémunérer l'employée ?

2/ Cette personne viendra entre 20h et 21h alors, à quelle heure commence les heures de nuits ?

Je vous remercie pour votre aide

Par TUT03

Bonjour

vous trouvez de nombreuses informations et une grande partie des réponses à vos question sur le site du cesu

[url=https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/utiliser-le-cesu/la-declaration-de-la-remuneratio/quels-sont-les-autres-types-d-heu.html]https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/utiliser-le-cesu/la-declaration-de-la-remuneratio/quels-sont-les-autres-ty-pes-dheu.html[/url]

Par yapasdequoi

Bonjour,

D'ici quelques jours nous passerons à l'heure d'hiver, la fermeture des volets à 20h ne sera sans doute plus une gêne.

Pour un contrat CESU, vous pouvez soit directement embaucher une personne, soit faire appel à un prestataire qui ne vous facturera pas les heures non réalisées, mais exigera peut être 2 heures à chaque intervention.

Lisez bien le contrat.

Par Isadore

Bonjour,

1. Oui. En cas d'hospitalisation prolongée, il sera possible de lui faire poser quelques congés payés (sous réserve du délai de prévenance et autres dispositions légales). Le salarié est obligé de travailler, l'employeur de fournir du travail à hauteur de ce qui est prévu dans le contrat. Si le salarié ne vient pas travailler sans motif il n'est pas payé, si l'employeur ne fournit pas de travail il doit quand même le salaire.

Par barale

Je vous remercie mais je me demande toujours si les heures de nuit commence à 20h ou 21h et c'est important car il y a les médicaments du soir que l'on prend avant de se coucher et pas à 20h.

Par TUT03

tout est précisé dans le lien que je vous ai transmis, c'est 20 h